DISCOVRS SVR L'ESTAT PRESENT, DES affaires du Royaume.



A PARIS,

De l'Imprimerie de FRANÇOIS HVBY, ruë S. Iacques à la Bible d'Or.

M. D.C. XVI.

Acc 83-101(206)

DISCOVRS.

TOut ainsi que les cantarides s'attachent volontiers aux roses les plus espanoüyes : De mesme, c'est le propre de la calomnie que de se prendre à la vertu la plus eminente, n'y ayant sorte de fausseté dont les langues malignes ne taschent de rauallеr la gloire, qui est iustement deuë au merite d'autruy. S'il y a iamais eu siecle auquel ceste Furie se soit détachée, nous pouuons veritablement dire que ç'a esté au nostre. Car que peut l'Enfer vomir d'iniurieux, qui ne soit sorty de la bouche & de la plume de quelques forcenez, qui conuertissans la verité en mensonge ont par l'insolence & par l'audace de leurs inuectiues tellement choqué la reputation des plus innocens, qu'il sembloit n'y auoir plus de loüange ny d'honneur à bien faire. La rage & la fureur de tels maniaques s'est desbordée iusques là, que de n'espargner les images viuantes de la Deité, la reuerence desquelles est si sacro-saincte & religieuse, que mesmes c'est blasphеme & impieté que d'interpreter sinistrement la

moindre de leurs actions : Mais comme les fleches qu'on décoche vers le Ciel semblent bien y aller, & toutesfois ne le touchent pas: De mesme telles faussetez & calomnies offencent si peu ceux contre qui on les espand, que leur vertu au contraire s'en rend tant plus illustre, ne plus ne moins qu'vne goutte d'eau salée qu'on iette dans vne fontaine d'eau douce, en rend par vne certaine contre-poincte la saueur beaucoup plus agreable.

C'est ce qui a tousiours faict genereusement dédaigner à la Royne Mere du Roy, tous les faux bruicts qu'on a semez contre son gouuernement, se contentant de l'esiouissance de sa conscience, & du tesmoignage des plus gens de bien, qui vuides de passion, parlent des choses sans déguisement. Ce n'est pas que donnant cela à la douceur accoustumée de sa Majesté, la tache & la hôte n'en demeure à iamais sur le front de nostre nation, comme ingratte du bien qu'elle a receu de ceste grande Princesse. Car laissant à l'Histoire de raconter à la posterité les merueilles de son administration, depuis la perte, à iamais deplorable du GRAND HENRY, ie diray seulement qu'il faudroit surmonter

le Diable en calomnie, quoy qu'il en soit le pere & l'autheur, si on ne confesse ingenuëment, que durant la minorité du Roy, cest Estat s'est conserué en plus de tranquillité qu'il ait faict sous la Regence d'aucune Princesse, qui ait iamais pris le gouuernail de ceste Monarchie, toutes choses y ayãs esté si calmes, qu'il ne s'y est esleué aucuns orages ny guerres ciuilles. Et si le Roy entrant en sa majorité il y a eu quelques vns, qui ayans la voix de Iacob, portoient les mains d'Esaü, iettans la discorde dans le sein de la France, & rauageants ses Prouinces, comme s'ils fussent entrez en vn pays de conqueste, la Royne neantmoins, semblable à vn Medecin humain & pitoyable, au lieu du feu & du cautere, a apporté de si doux remedes à ceste calamité, que pardonnant par sa clemence, à ceux qu'elle pouuoit, si elle l'eust voulu seuerement chastier par sa iustice, elle a tout oublié, voire par excez de bonté, comme qui recompenseroit le crime, elle a fait du bien & de l'honneur à tels qui ne meritoient par leur rebellion, que de la honte & du deshonneur.

Or comme l'aragne tire son venin des mesmes fleurs, dont l'abeille fait son miel,

il y a eu aussi de ces gens là, qui au lieu de recognoistre par leur obeissance, les gratifications qu'ils receuoient d'vne main si liberale, ont retourné à leur vomissement, & conuerty en poison, ce qui leur deuoit estre en alimēt. Et par ce qu'ils se recognoissoient estre foibles de nom & d'authorité, pour esclorre leurs mauuaises intentions, il falloit qu'ils se couurissent de la qualité d'vn plus grand qu'eux pour paillarder sous ce manteau, c'est à dire, pour en abusant du pouuoir d'vn premier Prince du sang, retourner derechef à broüiller l'Estat, à troubler le repos public, & nous engager plus auant que iamais dans la cōfusion, le pauure peuple n'ayant recueilly qu'à demy, le bien que Dieu sembloit luy donner ceste année en abondance, pour recompense de sa derniere perte & desolation.

C'est ce qui a contrainct leurs Majestez de pouruoir soudain au salut commun de la France, & d'arrester pres d'elles Monsieur le Prince de Condé, afin qu'ostant l'occasion à certains esprits violens d'abuser dauantage de sa qualité, le Royaume se contienne en vne si profonde paix, qu'il soit aussi florissant sous le regne du

Roy, qu'il a onecques esté sous l'Empire d'aucun de ses predecesseurs. Ce qui est à esperer, si l'authorité Royale demeure si absoluë, qu'elle voye toute autre grandeur humiliée à ses pieds. Aussi n'est-il pas moins monstrueux de voir plusieurs attirer à eux le pouuoir du Souuerain, qu'il est contre nature de voir plusieurs testes sur vn corps. Cela estant donc arriué pour les iustes raisons que leurs Majestez en ont euës, c'est à nous, comme fidelles subiects, de ployer à leurs volontez, sans nous enquerir plus curieusement si elles auoient à le faire ou non : Car ce n'est pas à nous de penetrer dans le secret des conseils d'vn grand Roy ; ny d'en examiner les motifs selon nos sens, & à la mesure de nostre passion. Nous ne deuons non plus estimer que la personne de Mõsieur le Prince, estãt chere comme elle est à leurs Majestez, qu'elles ne la conseruent auec tãt de soing & de bon traictement, que la reseruant pour leur seruice, & pour la seureté & appuy de l'Estat, sa liberté ne luy soit renduë, lors qu'elles iugeront qu'elle sera au bien du public, & mesme du sien particulier, les Roys n'espargnans pas mesmes leurs propres Enfans, quãd il y va du repos de leurs

peuples, la feuë Royne Mere nous en ayãt laissé l'exemple en la personne de Monsieur, frere vnique du Roy Henry III. qu'elle arresta prisonnier, sur l'aduis qu'elle eut que certains broüillons l'auoient desbauché de son deuoir.

S'il y a cependant quelques ames vlcerées, qui controllans les actions de leurs Majestez, se formalisent de cela, & le prennent pour pretexte de se porter à vn nouueau sousleuement, il est à esperer que Dieu, protecteur de l'innocence d'vn ieune Roy, sçaura tellement armer son bras, que secondé de ses bons & fidelles seruiteurs, il s'opposera si puissamment à leurs efforts, que la confusion en tombera sur la teste de ceux qui seront les autheurs de la faction. Leurs Majestez ont desia des arres si visibles de la fidelité des bons François, que Paris (comme le Chef des villes du Royaume, & dãs laquelle elles ont voulu faire ceste action, comme sur le theatre le plus eminent de la France, pour témoigner à tout le monde la iustice de leur proceder) s'est, dy-je, contenu en si grande obeissance, qu'il n'y a bourgeois homme de bien, qui ne tesmoigne de l'approuuer sans aucun murmure ne contredict. Et s'il

y a eu quelques-vns du menu peuple qui se soient violentement comportez, se vengeans sur des choses inanimées, en hayne d'vn particulier, par l'induction de ceux qui deuoient plustost recourir à l'eau qu'au feu, leurs Majestez oublient neantmoins le tout par leur bonté & clemence. De sorte que soustenuës des villes capitales du Royaume, des Officiers de la Couronne, des Cours Souueraines, & de la Noblesse, qui tous ensemble offrent leur tres-fidelle seruice, pour l'interest commun qu'ils ont à la manutention de l'authorité Royale, dans l'establissement general de laquelle est enclos le repos & la fortune des particuliers, il est à esperer auec l'ayde de Dieu, qu'elles donneront si bon ordre à toutes choses, que la Iustice de leurs armes protegera la liberté des peuples, empeschans qu'ils ne soient opprimez, comme elles ont desja pourueu à la seureté de Paris, par les bonnes trouppes d'infanterie & de Caualerie qu'elles ont logées dix lieuës à la ronde.

La pluspart des membres du corps estãs ainsi reunis sous leur Chef, s'il y a quelques vns qui s'en retranchent, le Roy ne laissera pas d'estre seruy & assisté, ainsi que cest

Empereur, qui apres la mort de Britannicus disoit, *qu'ayant perdu le secours de son frere, toute sõ esperance gisoit en la Republique.* Car si quelques Grãds n'ayans que leur passion pour conseil, tombent en cest aueuglement, que de se sousleuer contre leurs Majestez, le mal sera doublement à plaindre, par ce qu'auec leur ruine infaillible, elles regretteront que des personnes de ceste qualité manquent d'estre aupres d'elles, pour preuue d'affection à leur seruice. Ce que nul d'eux ne leur peut tesmoigner qu'en embrassant, sans difference quelconque, la querelle du Fils & de la Mere, tant l'interest des deux est commun & inseparable. Que ces Messieurs là considerent que ce n'est pas chose excusable au subiect, que de disputer sa cause l'espée à la main contre son Roy. C'est aux pieds du Prince, comme à des Autels de refuge où l'on doit recourir, pour impetrer pardon si on a failly, sans porter iamais les choses si à l'extremité, que le mal qu'on a faict, fasse viure en meffiance ceux qui le commettent, la synderese leur estant vn perpetuel bourreau qui les tenaille & martirise. Mauuaise maxime au seruiteur, que de se vouloir faire craindre à son Maistre!

Ie desire de bon cœur, que ce mal-heur n'arriue à aucun d'eux, ains que se rendans capables d'vn bon conseil, ils marchent sur les pas de leurs deuanciers, & qu'à leur exemple ils n'ayent pour obiect que le seruice de leur Roy. C'est là où trauaille aujourd'huy de tout son pouuoir Monsieur le Duc de Guise, taschant de ramener vn chacun auprez de leurs Majestez. Non que ie n'aye si bonne opinion de la fortune de cest Estat, que quand les plus opiniastres se reculeroient de leur deuoir, le seruice de leurs Majestez ne laisseroit pas pourtant de se faire. Car encores que les Princes surpassent en naissance la commune Noblesse, il y en a neantmoins de ceste classe qui sont si genereux, qu'il portent des cœurs de Princes, & qui reuestus de l'authorité du Souuerain, font quelquesfois des exploicts si glorieux, qu'ils ne cedent à ceux des plus illustres Princes. La France est vn champ qui produict force courages de ceste trempe, & qui au defaut de ceux à qui les grandes charges sont deuës par leur extraction, ne manqueront pas de les remplir dignement, quand il plaira à leurs Majestez de les employer.

Nostre Histoire est pleine de plusieurs

faicts d'armes des Capitaines de nostre nation, qui ont souuent releué ceste Couronne panchante, comme firent vn Iean, bastard d'Orleans, vn la Hire, vn Ponton de Xaintrailles sous Charles septiesme, Dieu armant mesme en ce temps là le bras d'vne simple fille, pour la protection miraculeuse de cest Estat. Aussi les Romains deferoient tât à la valeur des particuliers, qu'ils tiroiêt quelquesfois du manche de la charuë les Generaux de leurs armées.

C'est donc auiourd'huy, ô braue & valeureuse Noblesse! qu'il faut tesmoigner vostre zele & vostre amour enuers leurs Majestez, à fin que protegeans l'honneur & la dignité de la Monarchie, vous n'en souffriez pas le démembrement, par ce qu'en perdant l'authorité du Souuerain, vous perdriez vostre pere commun, & tomberiez comme Esclaues sous la tyrannie & domination de quelques particuliers, qui secoüans par leur felonnie le joug de l'obeissance qu'ils doiuent à leur Roy, rauiroient tout ensemble vostre liberté. Ie parle à vous tous, sans difference de Religion, puis qu'il ne s'agist icy que de la grandeur de l'Estat, & que par la bonté de nos Roys vous estes tous in-

differemment admis aux charges & honneurs de la France, leurs Majeſtez n'ayans eu nul deſſein par ceſte action, d'alterer la moindre choſe de leurs Edicts. La pluſpart des Seigneurs de la Religion pretēduë reformée ſont auiourd'huy à la Cour en credit & en eſtime, ſans que leurs Maieſtez entrent en aucun ombrage de leur ſeiour aupres d'elles, tant elles ont de confiance en eux. Et ſi Monſieur le Mareſchal de Boüillon s'eſt ſeul retiré d'entre-eux, il eſt croyable que comblé d'années & de biens, il ſe ſçaura ſi prudemment cōduire, qu'il viura le reſte de ſes iours en paix dans ſa maiſon, ſans attirer ſur ſa teſte, ny ſur celle de ſa poſterité, l'indignation d'vn grand Roy, & la malediction de tout le peuple.

Voila ce que nous auons à attendre du ſalut de la France, ſous les heureux auſpices de leurs Maieſtez, leſquelles en ceſte tourmente ſe ſçauront ſeruir des pilotes plus expers, pour faire ſurgir ce vaiſſeau à bon port. Car encores que pluſieurs vents ſoufflent au nauffrage: ſi eſt-ce que les Anges tu-

telaires de cest Estat, veilleront à sa conseruation, n'estant sans exemple que la ieunesse des Roys soit ainsi agitée. Vn Sainct Loüis en sentit les effects, par les mouuemens que luy susciterent vn Comte de Bologne, vn Duc de Bretagne, & vn Comte de Champagne, sous le faux zele & pretexte du bien public; qui est la couleur dont tous perturbareurs teignent ordinairemēt leurs mauuais desseins: Mais la prudence de la Royne Blanche de Castille sa Mere y sceut si bien remedier, qu'apperceuant (remarque l'Histoire) que soubs ombre d'vn pour-parler, ils se vouloient saisir de la personne du Roy, *Elle eut recours à son gros canon, à sçauoir à la Majesté du Roy, & menace ces Princes armez de les foudroyer, les declarans rebelles, & criminels de lese Majesté, s'ils n'obeissoient.* La fidelité des Parisiens est celebrée en ceste action, ayans pris les armes, & s'estans mis en campagne pour retirer le Roy, *& pour rendre ces Liguеurs tant plus odieux, & authoriser le bon mesnage de la Royne.* Le Comte de Champagne, dit vn autre Historien,

De Serres tom. 1

ayant mal fondé sa plaincte, & voyant les affaires mal baster pour luy, recourut à la misericorde du ieune Roy. Et estant le Roy deuenu grand, il sceut bien venir à bout de tous les seditieux. C'est, adiouste-il, *une chose fatalle à tous Princes venus en bas aage, à estre Roys, & mesmement aux Roys de France d'auoir tousiours au commencement de leur regne des troubles & des seditions, & d'auoir esté tourmentez par aucuns de leurs subiects desireux de nouueauté : Mais aussi quand ils sont deuenus grands, ils ont bien sceu chastier ceux qui les ont broüillez en leur ieunesse.* Du Haillan au liure de l'estat des affaires de France.

Si Blanche de Castille fut si heureuse que de regner ainsi absoluë, nous ne nous promettons pas moins de felicité d'vne Marie de Medicis, laquelle reçoit aussi du Roy le mesme pouuoir & le mesme honneur que rendit Salomon à sa Mere. Car au tesmoignage de la parole de Dieu ce Roy *se leua au deuant d'elle & l'adora, & se mist sur son trône. Et fut mis vn trône pour la Mere du Roy, laquelle s'asist à la dextre d'iceluy.* 3. Reg. 2. Si bien que nous ne pouuons reuerer le Fils, qu'en honorant la Mere, & receuant les commande-

demens des deux, ſans difference ny diſtinction quelconque. Et encores que l'indignation du Roy ſoit treſiuſte : ſi eſt-ce que ſuiuant la declaration que ſa Majeſté a faite aux yeux de cet auguſte Senat, elle ouure les bras à ſes ſubiects, ſembable à vn de ces Ceſars, qui clement & pitoyable diſoit qu'il aymoit mieux ſauuer vn Citoyen ; que de tuer mille ennemis. Dieu inſpire donc vn ſi bon conſeil au cœur des abſents, que touchez de zele & d'amour enuers leur Patrie, ils ne s'enueloppent dans vn plus grand mal, ains retournans volontairement au ſeruice du Roy, ils ne ſe facent achepter comme mercenaires, ny n'arrachent des mains de leurs Majeſtez aucune choſe qui leur laiſſe ceſte apprehenſion en l'ame, de ne pouuoir iouyr ſeurement, de ce qu'ils auroient pluſtoſt extorqué par violence, que receu amiablement par voyes iuſtes & raiſonnables.

FIN.